



Monsieur Luc STREHAIANO  
Président du SDIS 95

DDSI  
33 rue des Moulines  
CS 80318  
95027 CERGY PONTOISE CEDEX

**Objet :** Recrutement externe d'un lieutenant-colonel  
Groupement Développement du Volontariat

Monsieur le Président,

Nous souhaitons vous faire part des préoccupations exprimées par les agents à la suite du recrutement externe du lieutenant-colonel [redacted], issu du SDIS des Yvelines, pour prendre la tête du Groupement Développement du Volontariat (GDV).

Nous tenons, en préambule, à rappeler que :

- 1) Ce choix relève de la libre administration des collectivités territoriales et que les vacances de postes dans la fonction publique territoriale sont, par principe, ouvertes à la mobilité externe.
- 2) Le présent courrier n'est en aucun cas dirigé contre le lieutenant-colonel Philippe Marilleau, qui s'est contenté de répondre à ladite vacance de poste et qui est, assurément, un officier de qualité.

Mais chacun sait que certains grades rendent ces mobilités particulièrement délicates, au regard des réalités de terrain et des équilibres d'organigramme, notamment lorsqu'il s'agit de nominations au choix et que nous disposons de la ressource en interne : adjudant, commandant, lieutenant-colonel.

Le choix opéré aujourd'hui est ainsi perçu comme particulièrement démotivant, voire dévalorisant, pour les cadres du SDIS 95. En effet, trois officiers du département, dont certains exercent déjà des fonctions d'adjoints au chef de groupement, avaient candidaté à ce poste avec l'espoir légitime d'une évolution interne, tant fonctionnelle que statutaire. Leur engagement, leur connaissance du service et leurs compétences sont reconnues, et cette décision laisse le sentiment que leur valeur professionnelle n'a pas été pleinement prise en considération.

Naturellement, vous avancerez l'argument de la performance lors de l'entretien oral. Sans en contester le principe, nous nous interrogeons néanmoins sur le poids réel de cet exercice au regard d'éléments tels que la connaissance fine du terrain, l'expérience acquise au sein du département, la loyauté institutionnelle et l'inscription durable dans le projet de service, autant de critères déterminants pour la cohésion des équipes et l'efficacité managériale.

Par ailleurs, ce recrutement externe au grade de lieutenant-colonel prive les officiers du SDIS 95 de perspectives d'évolution en chaîne : accès au grade de lieutenant-colonel pour les commandants, puis, par ricochet, aux grades de commandant et de capitaine pour les officiers suivants. Cette décision a donc un effet de cascade sur l'ensemble des parcours professionnels, perçu comme une remise en cause du mérite et de l'investissement des agents du SDIS 95. Ne vous étonnez pas de voir des capitaines partir ailleurs par manque de visibilité et de perspectives dans le SDIS 95 !

Enfin, sans remettre en cause l'impartialité du Contrôleur-Général CHAVILLON, le fait que ce recrutement externe concerne un officier issu du SDIS des Yvelines, département dont il est également originaire, accentue le malaise ressenti par les agents et nourrit un sentiment d'incompréhension.

Nous vous demandons en conséquence de bien vouloir prendre la mesure de ce ressenti et d'indiquer quelles garanties ou quelles orientations vous entendez donner pour préserver et valoriser, à l'avenir, les parcours professionnels des cadres internes du SDIS du Val-d'Oise, condition essentielle au maintien d'un climat de confiance et de motivation.

**À défaut, devons-nous comprendre que cette logique pourrait demain s'étendre à d'autres fonctions ou grades ?**

**Envisagez-vous demain de recruter :**

- **Des adjudants SOG/CATE d'autres départements, certains ayant postulé sur des postes d'adjoint de centre ?**
- **Ou des commandants, chefs de site ?**
- **Ou encore d'autres lieutenants-colonels ?**

Nous restons bien entendu à votre disposition pour échanger sur ce sujet.

L'UNSA-SDIS 95 réaffirme sa volonté de se positionner en partenaire social responsable, soucieux de veiller aux intérêts de tous les agents du SDIS 95.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de notre considération la plus distinguée.

Pour le bureau UNSA-SDIS 95



Le Président,  
Jérôme FRANCOIS